

Certificat de formateur ou formatrice pour l'enseignement des branches pratiques à titre accessoire

1. Descriptif

Public cible	Futur-e-s formateur(s) et formatrice(s) à la pratique professionnelle à titre accessoire
Conditions d'admission	<ul style="list-style-type: none"> • Titre correspondant de la formation professionnelle supérieure ou qualification équivalente dans le domaine de formation. • Expérience en entreprise de deux ans minimum. • Emploi dans l'enseignement professionnel au niveau correspondant durant l'entier du temps de formation pédagogique pour un minimum de 4 périodes hebdomadaires. • Expérience d'enseignement de 120 périodes minimum avant l'entrée en formation pédagogique. • Recommandation de l'employeur.
Objectifs de formation	<p>A l'issue de la formation, l'étudiant-e est en mesure de planifier, dispenser et évaluer avec professionnalisme les cours dont il ou elle a la responsabilité de l'enseignement dans l'enseignement professionnel de la branche concernée. Plus particulièrement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Prendre en compte la psychologie de l'apprentissage des jeunes adultes. • Identifier et pratiquer des méthodes favorisant l'apprentissage. • Structurer une action de formation : de la préparation à l'évaluation. • Réaliser dans son enseignement le transfert de la pratique à la théorie et inversement. • Expérimenter et observer des séquences d'enseignement.
Contenu de la formation	<ul style="list-style-type: none"> • Contexte de la formation professionnelle. • Le jeune adulte en formation : approches de diverses théories de l'apprentissage. • Structuration d'un enseignement: de la préparation de la leçon à l'évaluation des compétences acquises par les apprenant-e-s.

- Techniques d'enseignement : approche de différentes techniques, composantes didactiques, applications dans le cadre des écoles professionnelles.
- Développement de son potentiel d'enseignant-e : styles d'animation, compétences de communication, relations avec les apprenants.
- Réalisation de supports d'enseignement.
- Observation et analyse de séquences d'enseignement présentées par les participant-e-s.

Titre décerné Certificat de formateur ou formatrice à titre accessoire

2. Organisation

Conditions générales La formation est composée de 2 modules de 150 heures soit 300 heures. La répartition est de 30% de cours en présentiel, 20% de temps de qualification et 50% de temps de travail personnel. Chaque module comporte des travaux de qualification.

Lieu de formation Lausanne ou en dans différentes lieux de Suisse romande en accord avec les services cantonaux concernés.

Durée La formation est accomplie en environ six mois. Les jours de cours sont fixés en accord avec les services cantonaux concernés.

Coût La taxe d'immatriculation, à payer une fois seulement, s'élève à 100 francs ; à cette somme s'ajoute une contribution de 100 francs par module. Les frais supplémentaires pour les livres, les photocopies, déplacements ou les excursions sont à la charge des étudiant-e-s.

Inscription L'inscription doit être effectuée tout au long de l'année. Un cours n'est organisé qu'une fois le nombre de participant suffisant atteint. En cas d'inscription tardive, il est possible que vous soyez mis sur liste d'attente.

Personnes de contact

Responsable de la filière
Orientation et admissions :
Monsieur Daniel Pellaux
E-mail : daniel.pellaux@iffp-suisse.ch | Téléphone : 021 621 82 03

Responsable administratif des admissions :
Monsieur Alain Curty
E-mail : alain.curty@iffp-suisse.ch | Téléphone : 021 621 82 20

Responsable régional du secteur Formation
Monsieur Jacques Oulevay
E-mail : jacques.oulevay@iffp-suisse.ch | Téléphone : 021 621 82 07